

Document à nous renvoyer



## PELERINAGE EN TERRE-SAINTE du 20 au 29 octobre 2014

### FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Mr-Mme-Mlle-Père-Soeur \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(rayer les mentions inutiles)

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession (ou dernière profession si retraité(e)) : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Si vous souffrez d'un handicap (physique ou autre), précisez-nous lequel : \_\_\_\_\_  
(merci de répondre très sérieusement à cette question)

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél.) : \_\_\_\_\_

Vous souhaitez ou acceptez de partager votre chambre avec : \_\_\_\_\_

Vous souhaitez une chambre individuelle  
(choix non garanti, **nombre limité**)  
(Si personne ne peut finalement partager votre chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé)

Vous souhaitez prendre le car à :  Raismes (Maison du Diocèse)  Cambrai (Office du Tourisme)

Comment avez-vous eu connaissance de ce pèlerinage ?

Internet  Affiche  Dépliant  Bouche à oreille  Autre (merci de préciser) \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà participé à un pèlerinage organisé par le Diocèse de Cambrai ?

Non  Oui Si oui, lequel : \_\_\_\_\_

(voir suite et signature au verso)

-----**(partie à détacher et à conserver pour mémoire)**-----

Terre-Sainte du 20 au 29 octobre 2014. Coût du pèlerinage : 1.650 euros (hors suppl éventuel ch individuelle 255€)

Acompte versé : **495 €** Solde à verser pour le 1er septembre 2014 : 1.155 € (+ suppl chambre individuelle 255 €)  
Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 495 €.

Je vous règlerai le solde, soit 1.155 euros pour le 1er septembre 2014 (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :

Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 30 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

- Annulation du fait du pèlerin :

Quel que soit le motif, il sera retenu 50 € correspondant aux frais déjà engagés.

**A l'exception d'un cas de force majeure ou de maladie** (tel qu'un décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent) **pris en charge par l'assurance annulation de la Mutuelle St Christophe et survenant à moins de 30 jours du départ – ou, dans le cas contraire, à moins de trouver à se faire remplacer** - les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 50 € :

- 30 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 30<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> jour avant le départ,
- 60 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 19<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> jour avant le départ,
- 80 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 6<sup>ème</sup> au 2<sup>ème</sup> jour avant le départ,
- 100 % du prix du pèlerinage si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le départ,

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 210 €, sauf si évidemment, il a trouvé à se faire remplacer ou sauf si le Service des Pèlerinages trouve un remplaçant.

Fait à --Raismes----- le ---20/02/2014

Fait à ----- le -----

Signature du Représentant des Pèlerinages  
Diocésains de Cambrai

Signature du Pèlerin pour accord



Fiche individuelle d'inscription à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

---

### Pèlerinages Diocésains de Cambrai,

174, rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62. Fax : 09.80.08.65.23.

N° IM059110015 au registre des opérateurs de voyage



E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet.fr](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet.fr)

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>